

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

DELIBERATION N°2024.00036

**PROPOSITION D'UNE OFFRE DE SERVICES AUX COMMUNES -
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION POUR
«LA MISE À DISPOSITION D'UN OUTIL INFORMATIQUE DÉMATÉRIALISÉ»
AVEC LE NOUVEAU LOGICIEL D'INSTRUCTION CART@DS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

RECU EN PREFECTURE

Le 01 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240124-D20240003610

Date de mise en ligne : 01 février 2024

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Patrick MICHAUD, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

PROPOSITION D'UNE OFFRE DE SERVICES AUX COMMUNES - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION POUR «LA MISE A DISPOSITION D'UN OUTIL INFORMATIQUE DEMATERIALISE» AVEC LE NOUVEAU LOGICIEL D'INSTRUCTION CART@DS

Saint-Etienne Métropole a conventionné avec les communes pour la dématérialisation des autorisations d'urbanisme devenue obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants depuis le 1er janvier 2022, suite à la loi ELAN. Certaines communes n'avaient pas conventionné à l'époque avec Saint-Etienne Métropole.

Saint-Etienne Métropole s'était doté du logiciel d'instruction « Droits de Cités » (DDC) avec une licence de site et un guichet numérique accessible à partir de son site internet, dans la finalité de les mettre à disposition des communes membres qui le souhaiteraient.

Le Bureau métropolitain a validé, lors de sa séance en date du 15 juin 2023, le changement du logiciel d'instruction « Droits de Cités ». Le logiciel Cart@DS avec l'éditeur Inetum a été choisi.

Il convient de réaliser une nouvelle convention de mise à disposition d'un outil informatique dématérialisé pour les communes souhaitant désormais adhérer, en remplaçant le logiciel Droits de Cités par le logiciel Cart@DS. Cette nouvelle convention reprend les mêmes modalités que la convention initiale établie en 2022.

Est mis à disposition des communes :

- le logiciel Cart@DS dont l'objectif est d'assurer l'instruction des dossiers ;
- le portail "guichet des démarches urbanisme et foncier" composé deux accès :
 - o Guichets particuliers : dépôt et suivis des échanges avec le pétitionnaire
 - o Guichet partenaires : dépôt et suivi des échanges avec le pétitionnaire (pour les notaires, architectes, promoteurs...);
- le "Portail des Services" : module permettant la consultation des dossiers et la délivrance de leur avis, par les services consultés externes qui ne sont pas connectés à la plateforme PLAT'AU, et par les services internes à Saint-Etienne Métropole.

Il convient dès à présent de conventionner avec les communes qui le souhaitent. Le projet de convention de mise à disposition du logiciel est joint à la présente.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la nouvelle convention de mise à disposition aux communes d'un outil informatique dématérialisé, Cart@DS ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**
- **les recettes ADS seront imputées en fonctionnement au chapitre 70 – Article 70875 au budget AMTE ;**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
La secrétaire de Séance,**



**Siham LABICH
3^{ème} Vice-Présidente**

La Première Vice-Président,



Sylvie FAYOLLE